



# ACCUEIL PERISCOLAIRE MERCREDI VACANCES SCOLAIRES REGLEMENT INTERIEUR 2024/2025

1. L'accueil périscolaire est géré par le **Centre d'Animation la Séguinière (CALS)** qui est une association, dont le siège social est situé 6 place Grignon de Montfort à La Séguinière (02 41 56 86 36)
2. Toutes nos activités sont ouvertes aux enfants âgés de la petite section au CM2 fréquentant les écoles maternelles et primaires, publiques ou privées de la Séguinière.  
Pour les mercredis et les vacances scolaires, les accueils sont ouverts aux enfants des autres communes selon les places disponibles.  
**ATTENTION : Nous acceptons les enfants seulement si la propreté est acquise**
3. **Inscriptions** :  
- télécharger la fiche de renseignements et la déposer dans la boîte aux lettres avec le planning
4. L'accueil fonctionne en période scolaire et extrascolaire :  
**Le lundi, mardi, jeudi et vendredi : le matin de 7h00 à 8H30**  
**Le lundi, mardi, jeudi, vendredi le soir de 16h30 à 19h00**  
**Le mercredi et les vacances scolaires de 7 h à 19h**
5. Les animateurs ont la **responsabilité de l'enfant** à partir du moment où l'enfant entre dans les locaux, et dès la sortie de l'école. L'enfant signale sa présence auprès des animateurs (un simple bonjour suffit !)  
Les enfants de moins de six ans doivent être accompagnés dans les locaux par une personne responsable (parents, adulte accompagnateur, ou adolescent).  
Le soir, les enfants ne sont autorisés à quitter les locaux qu'à l'arrivée de leurs parents ou toute personne désignée à l'avance par ces derniers. Les enfants rentrant seuls devront fournir aux animateurs une autorisation écrite précisant l'heure à laquelle ils sont autorisés à partir.
6. **Le petit déjeuner** : il est proposé aux enfants jusqu'à 8h00 au maximum  
**Le goûter** : il est servi à tous les enfants  
*Sans supplément*
7. **Activités** : trois salles sont proposées pour les activités. Nous séparons les petits, des grands ;  
Des jeux libres ou activités manuelles sont proposés aux enfants. Et nous disposons également d'un préau et d'un jardin pour les activités extérieures. Les mercredis et les vacances scolaires des projets d'animations sont mis en place selon un thème défini par l'équipe.
8. **Assurance** : l'association a souscrit une assurance couvrant la responsabilité en ce qui concerne l'organisation des activités. Elle ne dispense pas cependant les parents de garantir leur responsabilité civile.  
Les objets de valeurs sont à éviter. L'association dégage toute responsabilité en cas de perte ou de vol.
9. **Santé** : lors de l'inscription de l'enfant, les parents doivent obligatoirement nous fournir la photocopie des vaccins. Nous ne pouvons pas administrer de médicaments sauf pour un traitement spécifique avec une ordonnance du Médecin.  
**Si votre enfant est malade** : Merci d'informer le service et nous envoyer un mail « certifiant sur l'honneur que votre enfant est malade » autrement vous serez facturé.
10. **Mode de paiement** : (Possibilités) par prélèvement automatique au 15 du mois (joindre un RIB avec l'autorisation du mandat de prélèvement), par chèque ou liquide et par chèque vacances.  
**Au bout du troisième refus de prélèvement : une participation de 11.00€ vous sera facturée.**

**Une cotisation annuelle 13 € vous sera facturée lors de la première facturation**

11. Site Internet : [www.cals49.com](http://www.cals49.com)



## ACCUEIL PERISCOLAIRE

Le lundi, mardi, jeudi et vendredi  
7h00 à 8h30 // 16h30 à 19h00

**Choix de PLANNINGS** : télécharger le planning selon votre choix (année, au mois ou semaine paire/impaire) :

- ✓ Planning au mois pour les enfants fréquentant irrégulièrement le périscolaire. Pensez à télécharger le planning chaque mois et nous le redonner avant le 25 de chaque mois (ex : pour le mois d'Octobre le rendre avant le 25 septembre)
- ✓ Planning à l'année pour les enfants fréquentant régulièrement l'accueil
- ✓ Planning semaine paire/impaire pour les enfants qui sont en garde alternées ou les enfants dont les parents travaillent en 2/8

Merci de nous prévenir **le vendredi avant 12h pour la semaine suivante** si vous souhaitez récupérer votre enfant certains jours ou rajouter certains jours. EX : votre enfant est inscrit tous les soirs, mais vous n'avez pas besoin un vendredi soir, il faut bien nous envoyer un mail le vendredi d'avant pour que votre inscription soit annulée) ; **sinon la ½ h sera facturée.**

Le fait de prévoir la prise en charge de votre enfant par le périscolaire peut paraître difficile pour certains parents mais il est indispensable pour que ce temps d'animation, de garde se fasse dans les meilleures conditions de sécurité et d'encadrement.

MAIL : [cococals@orange.fr](mailto:cococals@orange.fr)

TEL : 02 41 56 86 36

**Absence des parents** : Les horaires de fermeture de l'accueil périscolaire doivent être respectés en cas de non-respect une pénalité financière vous sera facturée.

En cas d'absence de parent à l'heure de fermeture de l'accueil, la conduite à tenir pour le personnel est la suivante :

- ✓ Téléphoner sur le lieu de travail ou le portable des parents
- ✓ Si aucune réponse : téléphoner aux personnes autorisées à venir chercher l'enfant et s'assurer de l'identité de cette personne
- ✓ Si aucune personne est joignable au bout ½ h : contacter la gendarmerie et un membre du bureau

**Le trajet** : les enfants étant sous la responsabilité des animateurs pendant le trajet, les parents ne pourront prendre en charge leur enfant qu'une fois dans les locaux du périscolaire.

Les enfants de la maternelle sont pris en charge dès le seuil de leur classe, les plus grands attendant au point de rendez-vous dans chaque école (école privée sous le préau et école publique dans la cour).

## TARIFS

**TARIFICATION à la ½ heure selon le quotient familial (en euro) \*:**

QUOTIENT FAMILIAL	Tarif à la ½ h
0 à 600	0.86
601 à 750	0.98
751 à 915	1.13
916 à 1250	1.27
1251 et +	1.32

Pour les familles habitants hors de la commune, une majoration de 5% sera facturée



# MERCREDI

**Le fonctionnement du Mercredi :** Ouverture de 7h à 19h.

- ✓ Possibilité d'une arrivée échelonnée, avec un décompte à la demi-heure, entre 7h et 9h, 12h et 14h, 17h-19h
- ✓ **Pas de sortie possible pendant les activités du matin et de l'après-midi (de 9h à 12h et de 14h à 17h)**
- ✓ Possibilité de reprendre ou d'amener votre enfant entre 12h et 14h (hormis de 12h30 à 13h)
- ✓ Possibilité de manger sur place : repas fourni par le restaurant scolaire

**Inscriptions :**

- ✓ Télécharger la fiche de renseignements
- ✓ Télécharger le planning selon votre choix (année, au mois ou semaine paire/impair)
- ✓ Déposer le dossier dans la boîte aux lettres

**Choix de PLANNINGS :** télécharger le planning selon votre choix (année, au mois ou semaine paire/impair) :

- ✓ Planning au mois pour les enfants fréquentant irrégulièrement le périscolaire. Pensez à télécharger le planning chaque mois et nous le redonner avant le 25 de chaque mois (ex : pour le mois d'Octobre le rendre avant le 25 septembre)
- ✓ Planning à l'année pour les enfants fréquentant régulièrement l'accueil
- ✓ Planning semaine paire/impair pour les enfants qui sont en garde alternées ou les enfants dont les parents travaillent en 2/8

Pour les mercredis, merci de nous prévenir **le vendredi avant 12h pour la semaine suivante** si vous souhaitez récupérer votre enfant certains jours ou rajouter certains jours. **EX : votre enfant est inscrit tous les soirs, mais vous n'avez pas besoin un vendredi soir, il faut bien nous envoyer un mail le vendredi d'avant pour que votre inscription soit annulée) ; sinon la journée sera facturée.**

**Le fait de prévoir la prise en charge de votre enfant par les mercredis peut paraître difficile pour certains parents mais il est indispensable pour que ce temps d'animation, de garde se fasse dans les meilleures conditions de sécurité et d'encadrement.**

**MAIL : [cococals@orange.fr](mailto:cococals@orange.fr)**

**TEL : 02 41 56 86 36**

**Absence des parents :** Les horaires de fermeture de l'accueil périscolaire doivent être respectés en cas de non-respect une pénalité financière vous sera facturée.

En cas d'absence de parent à l'heure de fermeture de l'accueil, la conduite à tenir pour le personnel est la suivante :

- ✓ Téléphoner sur le lieu de travail ou le portable des parents
- ✓ Si aucune réponse : téléphoner aux personnes autorisées à venir chercher l'enfant et s'assurer de l'identité de cette personne
- ✓ Si aucune personne est joignable au bout ½ h : contacter la gendarmerie et un membre du bureau

## TARIFS

	Accueil entre 7h et 9h 12h et 14h 17h et 19h	½ journée : entre 9h et 12h et/ou entre 14h et 17h			Journée : entre 9h et 17h		
QUOTIENT FAMILIAL	Prix par ½ heure	Prix horaire	Présence de 3h : 9h-12h OU 14h-17h	Présence de 6h : 9h-12h ET 14h-17h	Prix horaire	Présence de 8h	repas
0 à 600	0.20	0.60	1.80	3.60	0.55	4.40	4.49
601 à 750	0.72	0.96	2.88	5.76	0.90	7.20	4.49
751 à 915	0.74	1.27	3.81	7.62	1.19	9.52	4.49
916 à 1250	0.76	1.55	4.65	9.30	1.45	11.60	4.49
1251 et +	0.78	1.87	5.61	11.22	1.75	14.00	4.49

Pour les quotients de + de 600€ habitants hors de la commune, une majoration de 5% sera facturée  
Supplément sortie : 7 €



## **LES VACANCES SCOLAIRES**

**Le fonctionnement des vacances scolaires** : Ouverture de 7h à 19h.

- ✓ Possibilité d'une arrivée échelonnée, avec un décompte à la demi-heure, entre 7h et 9h, 12h et 14h, 17h-19h
- ✓ **Pas de sortie possible pendant les activités du matin et de l'après-midi (de 9h à 12h et de 14h à 17h)**
- ✓ Possibilité de reprendre ou d'amener votre enfant entre 12h et 14h (hormis de 12h30 à 13h)
- ✓ Possibilité de manger sur place : repas fourni par le restaurant scolaire

**Inscriptions** :

- ✓ Télécharger la fiche de renseignements si votre enfant ne fréquente pas les autres services.
- ✓ Un mail vous sera envoyé pour effectuer les inscriptions avec une date limite pour nous redonner l'inscription.
- ✓ Toute inscription est définitive.

**Le fait de prévoir la prise en charge de votre enfant pendant les vacances scolaires peut paraître difficile pour certains parents mais il est indispensable pour que ce temps d'animation, de garde se fasse dans les meilleures conditions de sécurité et d'encadrement.**

**Absence des parents** : Les horaires de fermeture de l'accueil périscolaire doivent être respectés en cas de non-respect une pénalité financière vous sera facturée.

En cas d'absence de parent à l'heure de fermeture de l'accueil, la conduite à tenir pour le personnel est la suivante :

- ✓ Téléphoner sur le lieu de travail ou le portable des parents
- ✓ Si aucune réponse : téléphoner aux personnes autorisées à venir chercher l'enfant et s'assurer de l'identité de cette personne
- ✓ Si aucune personne est joignable au bout ½ h : contacter la gendarmerie et un membre du bureau

## TARIFS

	Accueil entre 7h et 9h 12h et 14h 17h et 19h	½ journée : entre 9h et 12h et/ou entre 14h et 17h			Journée : entre 9h et 17h		
QUOTIENT FAMILIAL	Prix par ½ heure	Prix horaire	Présence de 3h : 9h-12h OU 14h-17h	Présence de 6h : 9h-12h ET 14h-17h	Prix horaire	Présence de 8h	repas
<b>0 à 600</b>	<b>0.20</b>	<b>0.60</b>	<b>1.80</b>	<b>3.60</b>	<b>0.55</b>	<b>4.40</b>	<b>4.49</b>
<b>601 à 750</b>	<b>0.72</b>	<b>0.96</b>	<b>2.88</b>	<b>5.76</b>	<b>0.90</b>	<b>7.20</b>	<b>4.49</b>
<b>751 à 915</b>	<b>0.74</b>	<b>1.27</b>	<b>3.81</b>	<b>7.62</b>	<b>1.19</b>	<b>9.52</b>	<b>4.49</b>
<b>916 à 1250</b>	<b>0.76</b>	<b>1.55</b>	<b>4.65</b>	<b>9.30</b>	<b>1.45</b>	<b>11.60</b>	<b>4.49</b>
<b>1251 et +</b>	<b>0.78</b>	<b>1.87</b>	<b>5.61</b>	<b>11.22</b>	<b>1.75</b>	<b>14.00</b>	<b>4.49</b>
<b>Hors commune QF 600 et+</b>	<b>0.80</b>	<b>2.00</b>	<b>6.00</b>	<b>12.00</b>	<b>1.88</b>	<b>15.04</b>	<b>4.49</b>

Pour les quotients de + de 600€ habitants hors de la commune, une majoration de 5% sera facturée  
Supplément sortie : 7 €

**AUCUN ENFANT NE PEUT ETRE PRIS EN CHARGE SANS DOSSIER NI PLANNING RENDU**

Les services sont financés par ces organismes :



**LA SIGNATURE SUR DE LA FICHE DE RENSEIGNEMENT VAUT POUR ACCEPTATION DE CE REGLEMENT**

Mise à jour le 01/09/2024